## Gare nouvelle Montpellier Sud de France

Novembre 2014

## 2.16 COUT ANNULATION PROJET

## Observation relevée par le commissaire enquêteur

Le coût de l'annulation éventuelle du projet :

Souvent évoqué il ne couterait pas cher aux contribuables. Voir, à ce sujet, contribution de monsieur le maire de Grabels Vice-Président de Montpellier Agglomération (courrier L92 paragraphe 4).

## Réponse RFF

Les coûts directs et indirects résultant d'une annulation du projet ne peuvent pas à ce stade faire l'objet d'un chiffrage précis.

Les dépenses perdues, correspondant aux frais, d'études notamment, engagés et réglés par RFF jusqu'au moment de l'annulation du projet de gare, représenteraient plusieurs millions d'euros.

Même en l'absence de la signature du contrat de partenariat pour la gare, RFF serait exposé au risque de demandes d'indemnisation, notamment de la part du titulaire pressenti, en raison des études approfondies déjà engagées. Ce risque de demande indemnitaire, même s'il semble bien encadré par la jurisprudence, ne peut pas être écarté et son ordre de grandeur est probablement de quelques millions d'euros.

Compte tenu du niveau de tarification des circulations fret, l'absence de gare nouvelle imposerait normalement de reporter sur les contribuables la parte de contribution au financement de la ligne CNM que n'apporteraient pas les dessertes voyageurs.

En cas de report dans le temps du projet, la réalisation ultérieure de la gare sur la ligne CNM en exploitation présenterait un surcoût pouvant se chiffrer en dizaines de millions d'euros. Si ce report était de longue durée, RFF risquerait de perdre une partie des subventions publiques qui lui ont été accordées par l'Etat, les collectivités et l'Union européenne, à hauteur des deux tiers du budget de la gare.